

*Forages P3S et F6S du champ captant de Saubagnacq
Dossier d'enquête publique et de demande de déclaration d'enquête publique au titre du Code de la Santé
Publique et du Code de l'Environnement pour l'exploitation et la mise en place des périmètres de protection
A84695/B*

Annexe 2. Complément de l'avis de l'hydrogéologue agréé du 10 octobre 2005

(2 pages)

Copie

Bien amicalement

Georges

Pau, le 7 juillet 2011

Georges Oller
14 allée Flore Tristan
64 000 Pau

à Madame la directrice de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de
Santé

Pôle Santé Environnementale

Objet : eau potable – forages P3S et F6S à Dax

Dans mon avis d'hydrogéologue agréé du 10 octobre 2005, concernant la protection des captages P3S et F6S de Saubagnacq, j'avais précisé que la protection définie pour ces ouvrages l'était pour un débit total de 200 m³/h et un rabattement ne devant pas atteindre le niveau haut des crépines.

La Régie Municipale des Eaux de Dax a souhaité augmenter le prélèvement sur ces deux ouvrages dont les capacités de pompage sont de 270 m³/h au total. Pour cela elle a engagé une étude confiée à ANTEA. Un essai de longue durée a ainsi été effectué en septembre 2010 en période d'étiage et de niveau bas de l'Adour avec suivi des niveaux de la nappe.

Suite à ces observations, que vous a communiquées la Régie Municipale des Eaux, vous m'avez transmis le rapport d'ANTEA daté de mars 2011 afin de répondre à la demande de la collectivité.

Le débit de pompage en septembre 2010 était de de 250 m³/h en continu pendant 24 h (170 m³/h sur P3S et 80 m³/h sur F6S). Il était ensuite de 220 m³/h en moyenne (pompage discontinu par périodes de quelques heures) sur 6 jours environ. Sur P3S les rabattements mesurés sont restés à 1,6 m au dessus de la zone crépinée (barbacanes) située à - 6,5 m sous le sol (-2,67 m NGF) au débit de 250 m³/h et à 2 m au débit de 220 m³/h. La zone crépinée du forage F6S est, quant à elle, à une profondeur de 0,7 m environ en deçà de celle de P3S soit à - 7 m sous le sol (-3,35 m NGF).

Le rabattement mesuré au pompage maximum indique un niveau dynamique non stabilisé au bout de 24 heures Au débit moyen de 220 m³/h pendant 6 jours les rabattements dynamiques individualisés n'atteignent pas non plus l'équilibre mais restent à une cote moyenne stabilisée à 2 m au dessus des barbacanes de P3S.

Le bureau d'études ANTEA conclut à une possibilité d'exploitation à 250 m³/h en pointe et de 220 m³/h en marche normale sans que la nappe, pour ce dernier débit, ne présente de tendance à la baisse.

Dans le complément d'information fourni par Monsieur Counilh en juin 2011, il apparaît qu'en fait la durée de pompage au débit maximum de 270 m³/h est exceptionnelle et est limitée par la capacité du réservoir réceptionnant les eaux pompées. En pointe, le 15 et 16 août 2010 la durée de pompage atteignait ainsi 14h 30 soit un débit moyen de 164 m³/h réparti sur 24 heures.

En conséquence il peut être répondu favorablement à la demande de la ville de Dax, sans modifier les périmètres de protection proposés dans mon avis d'octobre 2005, dans les

conditions suivantes :

- débit maximum de 270 m³/heure durant 24 h sur une journée par semaine,
- débit moyen de 220 m³/h sur plusieurs jours consécutifs,
- limitation du niveau rabattu de la nappe, au dessus de la zone crépinée du forage P3S, à 1,6 m en pointe et à 2 m en marche normale,
- enregistrement en continu des niveaux rabattus sur P3S et F6S,
- suivi quotidien du niveau de la nappe dans les piézomètres périphériques lors des périodes de pompages de débit moyen journalier supérieur à 200 m³/h.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées,

— Georges OLLER

Hydrogéologue agréé en matière
d'hygiène publique

Transmis pour information à la Régie des eaux de Dax et à Monsieur Claude Armand
